

**RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC D'AVIGNON,
POINTE-À-LA-CROIX, LE MARDI 13 FÉVRIER 2018, 19 H 30**

Étaient présents :

M. Guy Gallant, préfet et maire de St-Alexis-de-Matapédia
M. Christian LeBlanc, préfet suppléant et maire de Maria
M. François Boulay, maire de Ristigouche Sud-Est
M. Pascal Bujold, maire de Pointe-à-la-Croix
Mme Doris Deschênes, maire de St-André-de-Restigouche
Mme Cynthia Dufour, représentante de St-Alexis-de-Matapédia
Mme Nicole Lagacé, maire de Matapédia
M. Mathieu Lapointe, maire de Carleton-sur-Mer
M. David Landry, représentant de Nouvelle
M. Ghislain Michaud, maire de St-François-d'Assise
M. Guy Richard, maire de L'Ascension-de-Patapédia
M. Bruce Wafer, maire d'Escuminac

Aussi présent :

M. Gaétan Bernatchez, directeur général et secrétaire-trésorier et aménagiste

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour;**
- 2. Réunions du conseil des maires sous le thème « zéro déchet »;**
- 3. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil des maires du 22 novembre 2017;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil des maires (conférence téléphonique) du 20 décembre 2017;**
- 5. Correspondance;**
- 6. Programmes SHQ :**
 - 6.1 Programme RénoRégion :
 - 6.1.1 Hausse de la valeur maximale d'un logement admissible;
- 7. Aménagement du territoire :**
 - 7.1 Convention d'aménagement forestier (CAF) :
 - 7.1.1 Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM);
 - 7.2 Schéma d'aménagement et de développement (SAD) :
 - 7.2.1 Modification :
 - 7.2.1.1 Règlement # 2017-003 relativement à certaines affectations dans la Municipalité de St-André-de-Restigouche :
 - 7.2.1.1.1 MAMOT – Avis d'entrée en vigueur;
 - 7.3 Avis en fonction de la LPTAA :
 - 7.3.1 Municipalité de Maria :

- 7.3.1.1 Demande d'exclusion de la zone agricole :
- 7.3.1.1.1 Sani-Sable L.B. inc. (lot 4 733 451);
- 7.4 Plan de développement de la zone agricole (PDZA) Avignon :
- 7.4.1 PDZA de la MRC Avignon répond aux attentes du MAPAQ;
- 7.4.2 Service L'ARTERRE;
- 7.5 Délégation de gestion forestière 2018-2023 :
- 7.5.1 Renouvellement de l'entente :
- 7.5.1.1 Désignation des signataires;
- 7.5.1.2 Autorisation de signature;
- 7.6 Tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) en forêt privée (épidémie) :
- 7.6.1 Budget supplémentaire pour atténuer l'impact de l'épidémie (TBE);
- 7.7 Fédération québécoise des municipalités (FQM) :
- 7.7.1 Loi 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques;
- 8. Forum des communautés forestières (28 novembre 2017) :**
- 8.1 Fédération québécoise des municipalités (FQM) :
- 8.1.1 « S'engager pour développer les économies de la forêt » :
- 8.1.1.1 Déclaration commune;
- 9. Soutien à l'entrepreneuriat :**
- 9.1 Mesure de soutien au travail autonome (STA) avec Emploi-Québec :
- 9.1.1 Autorisation de signature;
- 10. Entente sectorielle pour le développement du loisir culturel en Gaspésie :**
- 10.1 Unité régionale loisir et sport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM) :
- 10.1.1 Manifestations culturelles de la jeune relève amateur :
- 10.1.1.1 Programme FARR :
- 10.1.1.1.1 Bonification d'enveloppe de 18,000 \$;
- 11. Rapport financier MRC :**
- 11.1 Activités « Fonctionnement », « FLI » et « FLS » :
- 11.1.1 Adoption des déboursés pour les mois de novembre et décembre 2017;
- 12. Sécurité publique :**
- 12.1 Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) :
- 12.1.1 Ministère des Transports (MTQ) :
- 12.1.1.1 Avis favorable;

- 12.2 Comité de sécurité publique des MRC d'Avignon et de Bonaventure (CSP Avignon-Bonaventure) :
- 12.2.1 Procès-verbal de la rencontre du CSP Avignon-Bonaventure du 19 septembre 2017;

- 12.3 Service ambulancier dans le secteur d'Avignon :
- 12.3.1 Transformation d'un horaire à l'heure pour le service ambulancier;

13. École des pêches et de l'aquaculture du Québec (ÉNAP) :

- 13.1 MRC du Rocher-Percé :
- 13.1.1 Résolution # 17-12-250-O;

14. Ressources humaines :

- 14.1 Poste d'agente de développement entrepreneurial et responsable des communications :
- 14.1.1 Embauche de Mme Sarah Gonthier;
- 14.2 Coaching de direction :
- 14.2.1 Proposition de services du Groupe SCE (18 janvier 2018);

15. Téléphonie cellulaire :

- 15.1 Absence de couverture cellulaire le long de la route 132 entre Matapédia (MRC Avignon) et Sainte-Florence (MRC de La Matapédia);

16. Dossier éolien :

- 16.1 Fonds d'engagement social (FES) :
- 16.1.1 Innergex :
- 16.1.1.1 Recommandations du comité de suivi (13-02-2018);
- 16.1.2 Invenergy :
- 16.1.2.1 Recommandations du comité d'analyse (13-02-2018);

17. Protection de l'environnement :

- 17.1 Inspection et rinçage obligatoires des bateaux :
- 17.1.1 MRC Vallée-de-la-Gatineau :
- 17.1.1.1 Demande au gouvernement du Québec – Réglementation (résolution # 2018-R-AG031);

18. Soutien à l'entrepreneuriat :

- 18.1 Société d'aide au développement des collectivités (SADC) Baie-des-Chaleurs :
- 18.1.1 Étude de marché :
- 18.1.1.1 Participation financière de la MRC Avignon :
- 18.1.1.1.1 Rencontre avec Mme Joane Labillois, conseillère aux entreprises;

19. Hubs d'innovation intégrés;

20. Élection du préfet suppléant :

- 20.1 Élection;
- 20.1 Dispositions bancaires;
- 21. Période de questions;**
- 22. Levée de l'assemblée.**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-2018-02-13-395

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe
et résolu unanimement

d'adopter l'ordre du jour avec le point « Divers » ouvert.

2. RÉUNIONS DU CONSEIL DES MAIRES SOUS LE THÈME « ZÉRO DÉCHET »

M. Gaétan Bernatchez fait un rappel aux maires que la MRC poursuit son objectif du niveau III dans le programme ICI ON RECYCLE (mis en place par Recyc-Québec) pour les actions de mise en œuvre. En ce sens, la présente réunion est sous le thème « zéro déchet ». Il en sera ainsi pour les prochaines réunions et événements.¹

Le conseil des maires se déclare heureux de l'initiative et félicite tous les employés(es) de la MRC pour leur implication.

- 1. La tournée de la MRC (31 janvier, 6 et 7 février 2018) s'est effectuée sous le thème « zéro déchet ».**

EXTRAIT DE TEXTE : Équipe de la MRC Avignon

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES DU 22 NOVEMBRE 2017

CM-2018-02-13-396

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

d'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil des maires du 22 novembre 2017.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES (CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE) DU 20 DÉCEMBRE 2017

CM-2018-02-13-397

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud
et résolu unanimement

d'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil des maires (conférence téléphonique) du 20 décembre 2017.

5. CORRESPONDANCE

6. PROGRAMMES SHQ

6.1 Programme RénoRégion

6.1.1 Hausse de la valeur maximale d'un logement admissible

Document déposé :

SHQ. Programme RénoRégion : hausse de la valeur maximale d'un logement admissible. Info-Express. Amélioration de l'habitat. Novembre 2017. Vol. 4. N° 9. 1 page.

Résolution numéro CM-2018-02-13-398 concernant la hausse de la valeur maximale d'un logement admissible dans le cadre du programme RénoRégion

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier la valeur maximale d'un logement admissible dans le cadre du programme RénoRégion;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CM-2018-02-13-398

Qu'à compter du 1^{er} avril 2018, la valeur uniformisée maximale d'un logement admissible sera de 115,000 \$.

ORIGINAL : SHQ Québec

C. C. M. Julien Doucet, agent de livraison de programmes

7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.1 Convention d'aménagement forestier (CAF)

7.1.1 Société de protection des forêts contre les incendies et maladies (SOPFIM)

Résolution numéro CM-2018-02-13-399 concernant une demande de la MRC Avignon à l'effet d'obtenir de la Société de protection des forêts contre les insectes et

maladies (SOPFIM) des arrosages contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) sur les lots intramunicipaux (TPI)

CONSIDÉRANT que l'épidémie de la TBE est en forte progression dans la région Gaspésie;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon paie annuellement des cotisations à la SOPFIM qui sont en relation directe avec les TPI;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon est totalement en droit de s'attendre à obtenir les services de la SOPFIM contre l'infestation de la TBE qui menace grandement notre territoire;

CONSIDÉRANT que les lots forestiers sur TPI sont fragmentés, de petites superficies et enclavés en forêt privée;

CONSIDÉRANT que les paramètres d'arrosage qui s'appliquent aux TPI sont ceux de la forêt publique et rendent très difficile, voire impossible, l'admissibilité aux arrosages pour les TPI;

CONSIDÉRANT qu'il est de première importance de protéger les investissements réalisés dans le passé (exemples : plantations de 25 à 40 ans, peuplements de 30 ans ayant bénéficié d'éclaircies pré-commerciales, etc.);

CONSIDÉRANT l'importance de la sauvegarde de la ressource forestière qu'elle soit de nature publique ou privée;

CONSIDÉRANT les motifs exposés précédemment et bien d'autres;

EN CONSÉQUENCE

CM-2018-02-13-399

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon demande au MFFP :

- 1) l'application des paramètres d'admissibilité à l'arrosage contre la TBE de la forêt privée aux lots intramunicipaux;
- 2) d'intégrer les lots intramunicipaux dans sa planification d'arrosage lorsqu'elle interviendra dans la région (programmation, plan de vol, etc.).

ORIGINAUX :

**MFFP Rimouski, M. Paul St-Laurent, directeur
MRC de Bonaventure, M. Éric Dubé, préfet**


7.2 Schéma d'aménagement et de développement (SAD)

7.2.1 Modification

7.2.1.1 Règlement # 2017-003 relativement à certaines affectations dans la Municipalité de St-André-de-Restigouche

7.2.1.1.1 MAMOT – Avis d'entrée en vigueur

Document déposé :

 *MAMOT. Règlement # 2017-003 – Avis d'entrée en vigueur. Correspondance du 15 décembre 2017.*


7.3 Avis en fonction de la LPTAA

7.3.1 Municipalité de Maria

7.3.1.1 Demande d'exclusion de la zone agricole

7.3.1.1.1 Sani-Sable L.B. inc. (lot 4 733 451)

Document déposé :

 *MUNICIPALITÉ DE MARIA. Demande d'exclusion de la zone agricole – Lot 4 733 451. 19 janvier 2018. 20 pages et 1 carte.*

Résolution numéro CM-2018-02-13-400 concernant une demande d'exclusion de la zone agricole dans la Municipalité de Maria d'une partie du lot 4 733 451, cadastre du Québec, Municipalité de Maria, MRC d'Avignon

CONSIDÉRANT la demande soumise par la Municipalité de Maria pour exclure de la zone agricole d'une partie du lot 4 733 451, cadastre du Québec, Municipalité de Maria, MRC d'Avignon;

CONSIDÉRANT que le lot visé est contigu à la zone agricole et qu'il faut produire une demande d'exclusion de la zone agricole à la Commission de

protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que la demande ne pourrait être réalisée ailleurs que sur le site visé en raison de circonstances particulières;

CONSIDÉRANT qu'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, une exclusion du site n'aurait pas d'impact sur le territoire et les activités agricoles;

CONSIDÉRANT l'article 58.4 de la LPTAA qui demande à la MRC une recommandation sur la demande;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Avignon est d'avis que la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, de même qu'aux mesures de contrôle interimaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon émet une recommandation favorable à la demande en considérant l'impact sur le développement économique et les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité de notre collectivité.

**ORIGINAL : Municipalité de Maria,
M. Thomas Romagné, directeur général**

**C. C. M. Harold Chassé, chargé de projet-
environnement, mandataire**

CM-2018-02-13-400

7.4 Plan de développement de la zone agricole

7.4.1 PDZA de la MRC Avignon répond aux attentes du MAPAQ

Document déposé :

MAPAQ. PDZA – Commentaires du MAPAQ à l'égard du PDZA de la MRC Avignon. Correspondance du 29 janvier 2018 et annexe. 10 pages.

Résolution numéro CM-2018-02-13-401 en regard de la démarche du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

CONSIDÉRANT que la MRC d'Avignon s'est dotée d'un PDZA afin d'assurer le développement et la pérennité des activités agricoles ainsi que favoriser la vitalité et l'occupation dynamique du territoire agricole;

CONSIDÉRANT que le PDZA répond aux attentes du MAPAQ dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que le PDZA Avignon est le fruit d'un travail de concertation entre la MRC, l'UPA Gaspésie et le MAPAQ;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Avignon souhaite grandement que se poursuive cette synergie dans la phase de mise en œuvre visant le développement optimal du secteur agroalimentaire et de l'occupation dynamique du territoire;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

CM-2018-02-13-401

Que la MRC d'Avignon félicite l'équipe de travail ainsi que le comité directeur ayant mené à la réalisation du PDZA Avignon.

ORIGINAUX :

UPA Gaspésie :

**M. Marc Tétreault
Mme Véronique Babin-Roussel
Mme Karina Espinoza-Rivière**

MRC Avignon :

**M. Gaétan Bernatchez
Mme Aude Buévoz
Mme Patricia Mathieu**

MAPAQ Gaspésie :

**M. Louis Bigaouette
Mme Joane Guité**

Comité directeur :

M. Guy Gallant

M. François Boulay
M. Bruno Lagacé, Matapédia
M. Marcel Landry, Carleton
M. Luc Lagacé, Matapédia

7.4.2 Service L'ARTERRE

Résolution numéro CM-2018-02-13-402 concernant l'adhésion de la MRC Avignon au service regroupé ARTERRE des 5 MRC de la Gaspésie administré par l'UPA Gaspésie

CONSIDÉRANT la concertation des 5 MRC de la Gaspésie de mettre sur pied un service « ARTERRE Gaspésie » administré par l'UPA Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE

CM-2018-02-13-402

Il est PROPOSÉ par : M. François Boulay
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adhère au service « ARTERRE Gaspésie » pour un montant maximal de 9 000 \$ par an (pour 3 ans) aux conditions suivantes :

- Acceptation du projet au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);
- Participation des 5 MRC de la Gaspésie.

ORIGINAL : UPA Gaspésie, Mme Karina Espinoza-Rivière

C. C.

MRC de la Gaspésie
Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration
Mme Aude Buévoz, agente de planification et de développement

Note : Le préfet est autorisé à faire certains ajustements si besoin.

7.5 Délégation de gestion forestière 2018-2023

7.5.1 Renouvellement de l'entente

7.5.1.1 Désignation des signataires

Résolution numéro CM-2018-02-13-403 concernant le renouvellement de l'entente de délégation forestière 2018-2023 (MFFP-MRC Avignon) – Désignation des signataires

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'entente de délégation forestière 2018-2023 (MFFP–MRC Avignon);

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CM-2018-02-13-403

de désigner le préfet, M. Guy Gallant et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bernatchez comme signataires pour le renouvellement de l'entente de la délégation forestière 2018-2023 (MFFP–MRC Avignon).

ORIGINAL : MFFP Caplan, M. Jacques Arsenault

C. C. M. Pierre-Luc Desjardins, ingénieur forestier

7.5.1.2 Autorisation de signature

Résolution numéro CM-2018-02-13-404 concernant l'autorisation de signature de l'entente de délégation forestière 2018-2023 (MFFP-MRC Avignon) – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'entente de délégation forestière 2018-2023 (MFFP–MRC Avignon);

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Pascal Bujold
et résolu unanimement

CM-2018-02-13-404

d'autoriser le préfet M. Guy Gallant et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bernatchez à signer le protocole d'entente du renouvellement de la délégation forestière 2018-2023 (MFFP–MRC Avignon).

Note : Le préfet est autorisé à valider le contenu du document et de procéder à sa signature.

7.6 Tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) en forêt privée (épidémie)

7.6.1 Budget supplémentaire pour atténuer l'impact de l'épidémie (TBE)

Document déposé :

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GASPÉSIE + MAXIFOR + GROUPEMENT AGRO-FORESTIER DE LA RISTIGOUCHE + GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF BAIE-DES-CHALEURS. Aide nécessaire pour atténuer les impacts de la tordeuse de bourgeons de l'épinette en forêt privée. Lettre du 22 janvier 2018.

Résolution numéro CM-2018-02-13-405 concernant une demande au gouvernement du Québec d'un budget supplémentaire afin d'atténuer les impacts de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) en forêt privée

CONSIDÉRANT la grave épidémie de la TBE qui afflige depuis plusieurs années la forêt privée de la province de Québec;

CONSIDÉRANT que cette épidémie poursuit une forte progression affectant environ 15,000 propriétaires, 900,000 hectares de boisés privés et ayant de lourdes répercussions sur notre économie tant locale que régionale;

CONSIDÉRANT l'urgence et l'importance de réagir rapidement à cette problématique par le reboisement des forêts ayant subi de graves dommages par l'injection d'un budget supplémentaire pour supporter cette stratégie d'action;

EN CONSÉQUENCE

CM-2018-02-13-405

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon demande au gouvernement du Québec l'investissement d'une somme supplémentaire de 10 millions de dollars par année pour le reboisement de 8.4 millions de plants annuellement et ainsi contribuer à assurer l'avenir économique découlant des activités forestières.

ORIGINAUX :

Ministre des Forêts, M. Luc Blanchette
Ministre de la région Gaspésie, M. Pierre Moreau
FQM, M. Jacques Demers, président
Table des préfets de la Gaspésie, M. Guy Gallant, président
MRC de la Gaspésie

C. C.

Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie, M. Berthold Gagné, président

Maxifor, M. Gaétan Guité, ingénieur forestier

Groupement Agro-Forestier de la Ristigouche, M. Sébastien Rioux, directeur général

Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs, M. Pierre-Luc Desjardins, directeur général

7.7 **Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

7.7.1 **Loi 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques**

Résolution numéro CM-2018-02-13-406 relativement au financement des nouvelles responsabilités découlant de la Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques

CONSIDÉRANT que la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT que les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT que les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de *Loi n° 132* peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT que les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE

CM-2018-02-13-406

Il est PROPOSÉ par : M. François Boulay
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

- 1) Demande au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;
- 2) Demande au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;
- 3) Demande au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;
- 4) Demande au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques.

ORIGINAUX :

Ministre MDDELCC, Mme Isabelle Melançon
Ministre MAMOT, M. Martin Coiteux

C. C. FQM, M. Jacques Demers, président

8. **FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES (28 NOVEMBRE 2017)**

8.1 **Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

8.1.1 **« S'engager pour développer les économies de la forêt »**

8.1.1.1 **Déclaration commune**

Documents déposés :

*📖 FQM. Forum des communautés forestières.
28 novembre 2017. 16 pages.*

*📖 FQM. Portrait des économies de la forêt.
Note économique. Date N/D. 12 pages.*

*📖 FQM. Forum des communautés forestières –
Déclaration commune. 28 novembre 2017.
2 pages.*

Résolution numéro CM-2018-02-13-407 concernant l'appui de la MRC Avignon à la déclaration commune « s'engager pour développer les économies de la forêt » du Forum des communautés forestières (28 novembre 2017)

CONSIDÉRANT que les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT que les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT que le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CM-2018-02-13-407

Que la MRC Avignon :

- 1) Appuie la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017;
- 2) Demande à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017.

ORIGINAUX :

Premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau
Premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard
Ministre MESI, Mme Dominique Anglade
Ministre MFFP, M. Luc Blanchette
Ministre des Finances, M. Carlos Leitao
Ministre MAMOT, M. Martin Coiteux
Ministre MAPAQ, M. Laurent Lessard
Ministre MDDELCC, Mme Isabelle Melançon

C. C. FQM, M. Jacques Demers, président

9. SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT

9.1 Mesure de soutien au travail autonome (STA) avec Emploi-Québec

9.1.1 Autorisation de signature

Note : M. Mathieu Lapointe se retire de la décision.

Résolution numéro CM-2018-02-13-408 concernant l'autorisation de signature du protocole d'entente « Mesure de soutien au travail autonome » (STA) avec Emploi-Québec

CONSIDÉRANT le protocole d'entente « Mesure de soutien au travail autonome » (STA) avec Emploi-Québec;

EN CONSÉQUENCE

CM-2018-02-13-408

Il est PROPOSÉ par : Christian LeBlanc
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon :

- 1) Autorise le préfet, M. Guy Gallant et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bernatchez à signer le protocole d'entente de « Mesure de soutien au travail autonome » (STA) avec Emploi-Québec;
- 2) Autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bernatchez et/ou la coordonnatrice finances et administration, Mme Francine Rivière à signer tous autres documents relatifs à l'entente STA.

ORIGINAUX :

Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration
Mme Joane Labilloy, conseillère aux entreprises

10. ENTENTE SECTORIELLE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR CULTUREL EN GASPÉSIE

10.1 Unité régionale loisir et sport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM)

10.1.1 Manifestations culturelles de la jeune relève amateur

10.1.1.1 Programme FARR

10.1.1.1.1 Bonification d'enveloppe de 18,000 \$

Document déposé :

📖 URLSGÎM. Entente sectorielle pour le développement du loisir culturel en Gaspésie. Correspondance du 27 novembre 2017. 6 pages.

Résolution numéro CM-2018-02-13-409 relativement à la signature par la MRC Avignon, sans contribution financière, de l'entente sectorielle pour le développement du loisir culturel en Gaspésie (2018)

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications et l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine travaillent à un projet d'entente sectorielle en loisir culturel (2018) (Référence : correspondance URLSGÎM du 27 novembre 2017);

CONSIDÉRANT que cette entente sectorielle permettrait une bonification de 18,000 \$ du programme « Manifestations culturelles de la jeune relève amateur » via le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

CM-2018-02-13-409

Que la MRC Avignon accepte d'être signataire, sans contribution financière, de l'entente sectorielle en loisir culturel (2018).

ORIGINAL : URLSGÎM, Mme Josée
Darveau, directrice générale

C. C. Mme Sophie LeBlanc, agente de dé-
veloppement rural

11. RAPPORT FINANCIER MRC

11.1 Activités « Fonctionnement », « FLI » et « FLS »

11.1.1 Adoption des déboursés pour les mois de novembre et décembre 2017

CM-2018-02-13-410

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

d'adopter les déboursés pour les mois de novembre et dé-
cembre 2017.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)

12.1.1. Ministère des Transports (MTQ)

12.1.1.1 Avis favorable

Document déposé :

 *MTQ. PISRMM. Correspondance du 27 jan-
vier 2018.*

12.2 Comité de sécurité publique des MRC Avignon et Bonaventure (CSP Avignon-Bonaventure)

12.2.1 Procès-verbal de la rencontre du CSP Avignon-Bonaventure du 19 septembre 2017

Document déposé :

 *CSP AVIGNON-BONAVENTURE. Procès-verbal de la
rencontre du 19 septembre 2017. 3 pages.*

12.3 Service ambulancier dans le secteur d'Avignon

12.3.1 Transformation d'un horaire à l'heure pour le service ambulancier

Document déposé :

📖 AMBULANCE RADISSON. Service ambulancier dans le secteur d'Avignon. Courriel du 31 janvier 2018.

Résolution numéro CM-2018-02-13-411 relativement à la transformation d'un horaire à l'heure pour le service ambulancier dans le secteur d'Avignon

CONSIDÉRANT que la transformation d'un horaire à l'heure dans le secteur d'Avignon s'avère une nécessité afin d'offrir à la population un service rapide et équitable, et ainsi contribuer à réduire le taux de morbidité et de mortalité tout comme dans plusieurs autres régions du Québec;

CONSIDÉRANT que deux (2) véhicules ambulanciers sur des horaires de faction sont en fonction au point de service de Pointe-à-la-Croix pour desservir une grande partie de la population de la MRC d'Avignon;

CONSIDÉRANT que le temps de réponse est nettement plus rapide sur un horaire à l'heure comparativement à un de faction;

CONSIDÉRANT qu'un déploiement dynamique pourrait être envisagé pour les secteurs limitrophes;

CONSIDÉRANT que l'âge moyen de la population suit la tendance nationale, soit de tendre vers un vieillissement en général;

CONSIDÉRANT que le maintien du plancher d'emploi est un facteur économique important pour le milieu;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Pascal Bujold
et résolu unanimement

CM-2018-02-13-411

Que la MRC Avignon :

- 1) appuie la demande de l'entreprise Ambulance Radisson et du syndicat de modifier les horaires concernés, conserver les effectifs en place et de permettre à la population d'Avignon d'obtenir un service d'urgence de qualité;
- 2) demande au CISSS de la Gaspésie ou toute autre instance de prendre en considération cette requête.

ORIGINAUX :

**Ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Gaétan Barrette
Ministre délégué de la région de la Gaspésie – Les Îles, M. Pierre Moreau**

CISSS Gaspésie, Mme Chantal Duguay, présidente-directrice générale
CISSS Gaspésie, M. Jean-François Sénéchal, adjoint à la direction des services multidisciplinaires
Député de Bonaventure, M. Sylvain Roy


C. C. Ambulance Radisson, M. Franckie Lévesque, directeur des opérations - secteur Est

13. ÉCOLE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DU QUÉBEC (ÉPAQ)

13.1 MRC du Rocher-Percé

13.1.1 Résolution # 17-12-250-O

Document déposé :

 *MRC DU ROCHER-PERCÉ École des pêches et de l'aquaculture du Québec (ÉPAQ). Résolution # 17-12-250-O. 13 décembre 2017.*

Résolution numéro CM-2018-02-13-412 concernant un appui à la MRC du Rocher-Percé relativement à l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec (ÉPAQ)

CONSIDÉRANT la résolution # 17-12-250-O (13 décembre 2017) de la MRC du Rocher-Percé relativement à l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec (ÉPAQ);

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon partage les motifs invoqués par la MRC du Rocher-Percé dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

CM-2018-02-13-412

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon appuie la MRC du Rocher-Percé dans sa démarche à l'effet de demander au gouvernement du Québec de :

- 1) reconnaître l'apport économique essentiel de l'industrie des pêches et de l'aquaculture dans le Québec maritime, notamment dans la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;
- 2) reconnaître que la recherche et le développement dans le secteur des pêches et de l'aquaculture doivent se poursuivre de façon constante et s'avèrent essentiels afin de permettre à l'industrie des pêches et de

l'aquaculture québécoise de demeurer compétitive tant au plan national qu'au niveau international;

- 3) confirmer le caractère unique et essentiel de l'École des pêches et de l'aquaculture de Grande-Rivière dans le réseau des cinq écoles nationales du Québec;
- 4) reconnaître la nécessité d'assurer la pérennité et la compétitivité de cette institution unique au Québec par la récurrence de son financement.

ORIGINAUX + résolution 17-12-250-O :

Premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard
Ministre responsable de l'Enseignement supérieur, Mme Hélène David
Ministre responsable de la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, M. Pierre Moreau
Député de Gaspé, M. Gaétan Lelièvre
Ministre du Revenu et députée à la Chambre des Communes pour la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, Mme Diane Lebouthillier
Présidente, conseil d'administration Cégep de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, Mme Louise Bolduc
Directeur général Cégep de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, M. Yves Galipeau
Président – Table des préfets Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, M. Guy Gallant
Ville de Grande-Rivière, M. Gino Cyr, maire
Directrice ÉPAQ, Mme Isabelle Jalbert

C. C. MRC du Rocher-Percé, Mme Nadia Minassian, préfète

14. RESSOURCES HUMAINES

14.1 Poste d'agente de développement entrepreneurial et responsable des communications

14.1.1 Embauche de Mme Sarah Gonthier

Résolution numéro CM-2018-02-13-413 concernant l'embauche de Mme Sarah Gonthier à titre d'agente de développement entrepreneurial et responsable des communications

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en regard du poste d'agente de développement entrepreneurial et responsable des communications;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Christian LeBlanc
et résolu unanimement

CM-2018-02-13-413

Que la MRC Avignon procède à l'embauche de Mme Sarah Gonthier à titre d'agente de développement entrepreneurial et responsable des communications selon les paramètres suivants :

- Salaire : Politique salariale échelon 5
- Vacances : 3 semaines
- Autres conditions : Politique de relations de travail de la MRC

14.2 Coaching de direction

14.2.1 Proposition de services du Groupe SCE (18 janvier 2018)

Résolution numéro CM-2018-02-13-414 concernant l'acceptation de l'offre de services du Groupe SCE (18 janvier 2018)

CONSIDÉRANT l'offre de services du Groupe SCE (18 janvier 2018);

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud
et résolu unanimement

d'adopter l'offre de services du Groupe SCE (18 janvier 2018).

CM-2018-02-13-414

15. TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

15.1 Absence de couverture cellulaire le long de la route 132 entre Matapédia (MRC Avignon) et Sainte-Florence (MRC de La Matapédia)

Document déposé :

📖 MRC AVIGNON. SUMI. Demande de financement 2017 – Annexe VI : cartes de la couverture cellulaire – CRTC-Bell-Telus et Rogers. 5 pages.

Résolution numéro CM-2018-02-13-415 concernant l'absence de couverture cellulaire le long de la route 132 entre Matapédia (MRC Avignon) et Sainte-Florence (MRC de La Matapédia)

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucune couverture cellulaire le long de la route 132 entre Matapédia (MRC Avignon) et Sainte-Florence (MRC de La Matapédia);

CONSIDÉRANT que la route 132 est la voie de circulation principale dans les MRC Avignon et de La Matapédia qui, en plus d'assurer la circulation locale et la circulation des biens et services, accueille un flot important de touristes tout au long de l'année (activités estivales, chasse, sports d'hiver, etc.);

CONSIDÉRANT les longs délais pour aviser les services d'urgence en cas d'accident, d'incendie, de sécurité publique, etc.;

CONSIDÉRANT que cette situation est inacceptable, car elle rend précaire la sécurité des personnes qui vivent et qui circulent dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CM-2018-02-13-415

Que la MRC Avignon demande au conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) de prendre les mesures nécessaires afin que le secteur le long de la route 132 entre Matapédia (MRC Avignon) et Sainte-Florence (MRC de La Matapédia) soit desservi par la téléphonie cellulaire.

ORIGINAUX :

CRTC, M. Ian Scott, président
Député Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia, M. Rémi Massé
Député de Bonaventure, M. Sylvain Roy
Député de Matane-Matapédia, M. Pascal Bérubé
Table des préfets de la Gaspésie, M. Guy Gallant, président
MRC de La Matapédia, Mme Chantale Lavoie, préfet


16. DOSSIER ÉOLIEN

16.1 Fonds d'engagement social (FES)

16.1.1 Innergex

16.1.1.1 Recommandations du comité d'analyse (13-02-2018)

Document déposé :

 MRC AVIGNON. *Innergex. Rapport du comité d'analyse. 13 février 2018. 1 page.*

Résolution numéro CM-2018-02-13-416 concernant l'adoption des recommandations du comité d'analyse FES Innergex (13-02-2018)

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse FES Innergex (13-02-2018);

EN CONSÉQUENCE

CM-2018-02-13-416

Il est PROPOSÉ par : M. François Boulay
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les recommandations suivantes :

Projet	Montant recommandé
Journal Tam-Tam	1 000 \$
Festival de l'Éperlan	500 \$
Activités hivernales 50 ans et Plus	1 000 \$


ORIGINAUX :

Mme Aude Buévoz, agente de planification et de développement
Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

16.1.1 Invenergy

16.1.1.1 Recommandations du comité de suivi (13-02-2018)

Document déposé :

 MRC AVIGNON. *Invenergy. Rapport du comité de suivi. 13 février 2018. 1 page.*

Résolution numéro CM-2018-02-13-417 concernant l'adoption des recommandations du comité de suivi FES Invenergy (13-02-2018)

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de suivi FES Invenergy (13-02-2018);

EN CONSÉQUENCE

CM-2018-02-13-417

Il est PROPOSÉ par : Mme Cynthia Dufour
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les recommandations suivantes :

Projet	Montant recommandé
Voyage élèves 5 ^e secondaire	300 \$
Finale régionale Secondaire en spectacle à Matapédia	750 \$
Rencontre coordination régionale	300 \$
Journée de la Femme 2018	500 \$
Ateliers culinaires « Je me débrouille en cuisine »	700 \$
Représentant régional élite canadien vélo montagne	1 000 \$

ORIGINAUX :

Mme Aude Buévoz, agente de planification et de développement
Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

17. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

17.1 Inspection et rinçage obligatoires des bateaux

17.1.1 MRC Vallée-de-la-Gatineau

17.1.1.1 Demande au gouvernement du Québec – Réglementation (résolution # 2018-R-AG031)

Document déposé :

📖 MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU. Inspection et rinçage obligatoires des bateaux. Résolution # 2018-R-AG031. 16 janvier 2018.

Résolution numéro CM-2018-02-13-418 concernant un appui à la MRC Vallée-de-la-Gatineau relativement à l'inspection et au rinçage obligatoires des bateaux

CONSIDÉRANT la résolution # 2018-R-AG031 (16 janvier 2018) de la MRC Vallée-de-la-Gatineau relativement à l'inspection et au rinçage obligatoire des bateaux;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon partage les motifs invoqués dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Pascal Bujold
et résolu unanimement

CM-2018-02-13-418

Que la MRC Avignon appuie la résolution # 2018-R-AG031 de la MRC Vallée-de-la-

Gatineau dans sa demande au gouvernement du Québec de mettre en place une réglementation afin de rendre obligatoire l'inspection et le rinçage des embarcations nautiques.

ORIGINAUX + résolution # 2018-R-AG031 :

**Ministre MFFP, M. Luc Blanchette
Ministre MDDELCC, Mme Isabelle Melançon**

C. C. MRC Vallée-de-la-Gatineau, Mme Chantal Lamarche, préfète

18. SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT

18.1 Société d'aide au développement des collectivités (SADC) Baie-des-Chaleurs

18.1.1 Étude de marché

18.1.1.1 Participation financière de la MRC Avignon

Résolution numéro CM-2018-02-13-419 concernant une participation financière de 4,000 \$ de la MRC Avignon pour une étude de marché participative avec la SADC Baie-des-Chaleurs

CONSIDÉRANT le document déposé par la SADC Baie-des-Chaleurs relativement à une étude de marché participative (11 octobre 2017);

EN CONSÉQUENCE

CM-2018-02-13-419

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

- 1) Participe à l'étude de marché participative pour un montant de de 4,000 \$;
- 2) Mandate Mme Joane Labillois (conseillère aux entreprises) pour convenir d'un protocole d'entente définissant les modalités du dossier et des partenaires;
- 3) Autorise le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente visé en 2).

ORIGINAL : SADC Baie-des-Chaleurs, Mme Manuelle Ann Boissonneault

C. C.

Mme Joane Labillois, conseillère aux entreprises
Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

Note : Provisionner le projet à même le poste orientation 2016.

19. HUBS D'INNOVATION INTÉGRÉS

Résolution numéro CM-2018-02-13-420 concernant un appui au Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD) relativement aux « Hubs d'innovation intégrés »

CONSIDÉRANT que le CIRADD souhaite participer au développement autour des centres d'innovation de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine des hubs d'innovation intégrés qui seront des modèles d'aménagement durable et qui stimuleront :

- L'incubation, l'éclosion et le démarrage de nouvelles entreprises et initiatives innovantes;
- Les échanges et la synergie recherche-industrie;
- Les initiatives d'innovation citoyenne et la culture régionale d'innovation;

CONSIDÉRANT que les hubs d'innovation seront des fenêtres ouvertes pour les étudiants collégiaux et universitaires pour faire des stages en milieu de pratique dans les entreprises et dans les centres d'innovation;

CONSIDÉRANT que le projet des hubs d'innovation positionnera la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine parmi les régions les plus dynamiques pour faire du Québec l'un des 10 leaders de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière de recherche et d'innovation. Ils offriront un espace de convergence aux créateurs, entre autres pour résoudre les défis sociaux, économiques, technologiques et environnementaux de la région du Québec;

CONSIDÉRANT la création d'emploi et la rétention de la main-d'œuvre imminente en lien avec ce projet;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe
et résolu unanimement

CM-2018-02-13-420

Que la MRC Avignon appui le CIRADD dans sa démarche pour le démarrage du projet des « hubs d'innovation intégrés ».

ORIGINAL : CIRADD, M. David Bourdages, directeur

20. ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT

20.1 Élection

OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE MISE EN NOMINATION

CM-2018-02-13-421

M. Ghislain Michaud PROPOSE : M. Bruce Wafer

FERMETURE DE LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

M. Bruce Wafer accepte et est déclaré élu au poste de préfet suppléant.

20.2 Dispositions bancaires

Résolution numéro CM-2018-02-13-422 autorisant M. Bruce Wafer à signer tous les effets bancaires et autres en l'absence du préfet

CM-2018-02-12-422

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud
et résolu unanimement

d'autoriser M. Bruce Wafer à signer tous les effets bancaires et autres en l'absence du préfet.

ORIGINAL : Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CM-2018-02-13-423

Il est PROPOSÉ par : M. Christian LeBlanc
QUE l'assemblée soit levée.

Le préfet,

Le directeur général et secrétaire-
trésorier et aménagiste,

Guy Gallant

Gaétan Bernatchez, B.Sc., B.A.A., g.m.a.